

En 2019, les artisans, commerçants et professions libérales hors praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (PAMC) qui étaient déjà actifs au 1^{er} janvier sont obligatoirement affiliés à la Sécurité sociale des indépendants pour les risques maladie (prestations en nature) et maternité. Leurs ayants droit y sont également rattachés dès lors que ceux-ci ne relèvent pas, à titre personnel, d'un autre régime. Sont ainsi couvertes en 2019, en gestion par la Sécurité sociale des travailleurs indépendants, 4,5 millions de personnes dont 2 millions au titre du régime d'activité, 0,6 million de pensionnés et 1,8 million au titre du régime de résidence. 3,2 millions ont le statut d'assuré et 1,3 million celui d'ayant droit.

Les travailleurs indépendants affiliés en 2019 sont quant à eux gérés par l'Assurance maladie du Régime général dès le 1^{er} janvier. Ils ne figurent donc pas dans le dénombrement de la population protégée gérée par la Sécurité sociale des travailleurs indépendants, dont les effectifs sont en très forte baisse en 2019 (cf. tableau 1 et graphique 1), alors même que la population cotisant en tant que travailleur indépendant croît fortement en 2020 (+12,2 %, cf. chapitre 1, fiche 2).

Cette limitation du périmètre couvert par la publication est transitoire et ne concerne que les données de 2019. En effet, à compter de 2020, la gestion de la population des travailleurs indépendant affiliée à l'Assurance maladie est entièrement à la charge du Régime général. Ce dernier devrait être en capacité de produire des données pour l'édition 2021 de la publication.

Elle ne concerne que les fiches 1 à 3, c'est-à-dire les effectifs de travailleurs indépendants protégés du risque de maladie et/ou couverts au titre de la complémentaire santé solidaire (couverture maladie universelle complémentaire - CMU-C, et aide au paiement d'une complémentaire santé - ACS jusqu'à fin octobre 2019).

Les données des fiches 4 et suivantes concernent bien l'ensemble des travailleurs indépendants à travers leurs consommations de soins. Ces données ont pu être mobilisées grâce au système national des données de santé (SNDS) qui regroupe les principales bases de données de santé publiques existantes et couvre l'ensemble des régimes de Sécurité sociale, et notamment le régime des travailleurs indépendants.

Sur ce périmètre toutefois, des écarts de mesure sont observés par rapport aux publications des années précédentes, qui étaient élaborées à partir du système d'information et de conventions propre au régime des indépendants. Les données de l'année 2018 (voire antérieures) ont été recalculées de sorte à être comparables à celles de 2019.

Tableau 1 : évolution de la population couverte au titre de l'Assurance maladie des travailleurs indépendants et gérée par la Sécurité sociale des travailleurs indépendants au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019

	2018*	2019*	Variation 2019/2018
Régime d'activité : actifs et retraités actifs	2 255 656	2 011 933	-10,8 %
Pensionnés	666 494	642 494	-3,6 %
Régime de résidence	1 938 161	1 807 309	-6,8 %
Assurés	459 312	502 153	9,3 %
Ayants droit	1 478 849	1 305 156	-11,7 %
Sous-total assurés	3 381 462	3 156 580	-6,7 %
Total	4 860 311	4 461 736	-8,2 %

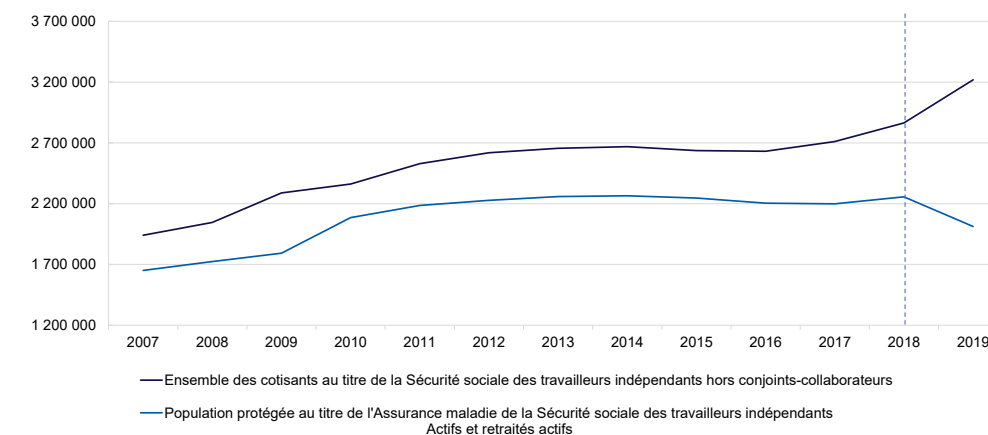
Source : SSTI, 2020.

*y compris indéterminés.

Note : le changement de statut d'ayant droit majeur en assuré, dans le cadre de la Puma, explique la forte hausse des assurés au titre du régime de résidence (+9,3 %).

Champ : France entière.

Graphique 1 : évolution comparée de la population des cotisants à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants et de la population active (actifs ou retraités actifs) couverte au titre de l'Assurance maladie des travailleurs indépendants et gérée par la Sécurité sociale des travailleurs indépendants de fin 2007 à fin 2019



Source : Urssaf, SSTI, 2020.